

[Attestation d'accueil](#)

A télécharger

Fichier

[Pièces à fournir pour les attestations d'accueil 121.21 Ko](#)

Les demandes d'attestation d'accueil se font directement au **Guichet unique (voir coordonnées ci-contre)**.

Votre dossier doit contenir tous les documents indiqués sur la liste ci-haut mentionnée. À défaut, votre demande ne pourra pas être acceptée.

Si votre dossier respecte les conditions, votre attestation d'accueil signée par M. le Maire sera mise à votre disposition au Guichet unique, sous un délai de 72 heures à compter de la date de dépôt de votre demande.

+ d'infos : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2191>